



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 12 JUL. 2024

SERVICE DES GESTIONS PUBLIQUES LOCALES ET
DES ACTIVITES BANCAIRES ET ECONOMIQUES
Sous-direction du Conseil fiscal, Financier
et économique
Mission Conseil et Continuité Économiques -
MCCE
Bâtiment Vauban - 139, rue de Bercy 75012 PARIS
mission.cce@dgifp.finances.gouv.fr

Le Directeur général adjoint

à

Madame Carine CAMBY
Présidente de la Première Chambre
Cour des comptes
13, rue Cambon
75001 PARIS

Vos Réf. : 2023-000943, S2024-0641/2, G2024 - 54/2
Référence DGFIP : 2024/07/1959

Objet : Réponse au relevé d'observations définitives sur *La détection et le traitement des difficultés des TPE et PME*

Référence : Votre note du 20 juin 2024

Par note visée en référence, la Cour a transmis son relevé d'observations définitives (ROD) sur *La détection et le traitement des difficultés des TPE et PME*.

Le ROD recommande un renforcement de la coordination des acteurs étatiques en matière de détection et de suivi des entreprises en difficulté.

A ce titre, à compter de 2021 et en réponse à la crise ouverte en 2020, les ministres du pôle Bercy ont décidé de renforcer la coordination de l'action des directions d'administration centrale au profit des entreprises en difficulté. Cette volonté s'est matérialisée dans un plan d'action national de sortie de crise, signé le 1er juin 2021 par le Ministre de l'Économie et le Garde des Sceaux, visant à garantir l'association de l'ensemble des acteurs privés et publics afin d'accompagner les entreprises en difficulté.

La circulaire interministérielle du 6 août 2021 a traduit cette volonté politique en instituant une gouvernance nationale et locale du Plan d'action et en créant un comité national et des comités départementaux de sortie de crise. Par ailleurs, a été créée la fonction de conseiller départemental à la sortie de crise (CDSC), point de contact privilégié des entreprises fragilisées et chargé de les orienter vers l'interlocuteur le plus adapté pour répondre à leurs difficultés dans le respect des compétences et des périmètres d'intervention de chacun.

Cette volonté de renforcement de la coordination des acteurs étatiques s'est également traduite par l'unification des modèles de prédiction des difficultés des entreprises dans l'application « Signaux faibles », lequel applicatif assure, depuis l'automne 2021, la diffusion de listes trimestrielles d'entreprises détectées.

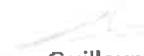
Cette volonté de coordonner l'ensemble des acteurs a été saluée tant au niveau national que local, et les Ministres ont décidé de pérenniser cette démarche en confiant la responsabilité aux services de la DGFIP par une circulaire en date du 6 mars 2024.

La fonction de CDSC est ainsi pérennisée sous le nom de conseiller départemental aux entreprises en difficulté (CDED). Le Comité national de sortie de crise institué en 2021 est transformé en Comité national d'accompagnement et de soutien aux entreprises en difficulté (CNASED) réunissant, sous l'égide de la DGFIP, l'ensemble des parties prenantes deux fois par an, pour partager leur appréciation de la situation économique. En miroir, un comité départemental est chargé d'un rôle de suivi des dispositifs de soutien définis au niveau national. Ce comité départemental assure également une mission de veille de la conjoncture locale et constitue l'instance d'alerte en cas de dégradation de la situation de certains secteurs d'activité.

Le caractère relativement récent des évolutions mises en œuvre progressivement nous semble devoir en tout état de cause être pris en compte par la Cour : cette circulaire a le mérite de définir des référents stabilisés au sein du ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, propice au développement des interactions avec les différents acteurs soutenant les entreprises en difficulté.

Une partie des critiques mises en avant par la Cour trouvent en effet leur réponse dans les évolutions qui sont actuellement mises en œuvre.

Le Directeur général adjoint



Guillaume ROBERT